

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 août 2025 à 9 h  
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE25 1186**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 août 2025 en y retirant les points 12.001 à 12.009, 20.031, 30.003, 30.005 et 50.001 et en y ajoutant le point 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE25 1187**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE25 1188**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE25 1189**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE25 1190**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE25 1191**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE25 1192**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE25 1193**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE25 1194**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE25 1195**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Éco-compteur inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de compteurs de personnes dans les grands parcs ainsi que les services techniques de gestion nécessaire à leur fonctionnement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 661 228,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20855;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 777,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Éco-compteur inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1254352002

---

**CE25 1196**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 403,83 \$, taxes incluses, afin d'ajouter deux numériseurs pour le service de dépôt à distance dans le cadre du contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG18 0299);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1250026001

---

**CE25 1197**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 382 688,75 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia service inc. (CG21 0563);
- 2- d'autoriser une dépense de 63 236,25 \$, taxes incluses, à titre de dépense supplémentaire, afin de combler le déficit accumulé au cours des dernières années;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1255492002

---

**CE25 1198**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, les contrats pour les services de déneigement de divers terrains d'immeubles de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20968 :

<u>Firmes</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Groupe Endeavor inc.	153 974,52 \$
Drapeau Transport inc.	145 716,60 \$
9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile)	212 128,88 \$
9486-8445 Québec inc. (Paysagiste Saint-Léonard)	140 728,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 130 509,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;  
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1257157009

---

**CE25 1199**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, les contrats pour les services d'inspection et d'entretien de systèmes d'alarme incendie, de gicleurs et d'extinction automatique des hottes de cuisine des bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20976 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Guard-X inc. (Lot 1)	873 957,69 \$
Guard-X inc. (Lot 2)	891 240,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 353 039,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;  
3- de procéder à une évaluation du rendement de Guard-X inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255786002

---

**CE25 1200**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire SODEM inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 253 999,46 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de SODEM inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1255978006

---

**CE25 1201**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager pour le Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 833 050,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20935;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien ménager Vimont inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1255978005

---

**CE25 1202**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sports Montréal inc. un contrat pour les services de gestion et d'exploitation de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de 12 mois, pour une somme de 161 724,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités du présent contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1255978007

---

**CE25 1203**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 192 461,86 \$, taxes incluses, pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour l'année 2025, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CM25 0168);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1250005004

---

**CE25 1204**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Beanfield Metroconnect, pour les travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Griffintown, pour les rues ci-après désignées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 129 259,28 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 juin 2025 :
  - la rue Ottawa, entre les rues Young et Peel;
  - la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne;
  - la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1250025006

---

### **CE25 1205**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Beanfield Metroconnect, pour les travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue saint-Urbain, entre les rues Beaubien Ouest et Beaumont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 358 991,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1250025005

---

### **CE25 1206**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 427,84 \$, taxes incluses, pour le projet de démantèlement et d'enfouissement de l'avenue de Courtrai, dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron Itée, pour les travaux sur son réseau câblé (CM16 0720);
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1250025004

---

**CE25 1207**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Coop de Solidarité WEBTV, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 289 761,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20937;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1259834003

---

**CE25 1208**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour les services de mise à niveau intérimaire requis sur le système d'empreintes digitales du Service de police de la Ville de Montréal et le renouvellement du support et de la maintenance, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 699 400,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 juin 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1252881008

---

**CE25 1209**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG22 0750), établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1259676002

---

**CE25 1210**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 175 585,95 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager de huit bâtiments du Cap-Saint-Jacques dans le cadre du contrat accordé à 9232-3914 Québec inc. (CE24 0177);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1254352003

---

**CE25 1211**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasif d'hiver destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées participantes, pour la période du 29 août 2025 au 28 août 2026, dans le cadre du contrat accordé à Béton Provincial (CG24 0417), en maintenant le montant total de 2 939 423,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19390;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et villes liées concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1259106002

---

**CE25 1212**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc., pour la mise à jour du système de traitement d'autorisation légale du Service de police de la Ville de Montréal, incluant l'acquisition et l'intégration de composantes logicielles et matérielles spécialisées, ainsi que le support technique, pour une durée totale de cinq ans et 10 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 467 034,34 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 26 juin 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1252881007

---

**CE25 1213**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 22 037 346,83 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG24 0444);
- 2- d'autoriser une dépense de 1 494 635,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 305 602,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1255538001

---

**CE25 1214**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 802 393,29 \$, taxes incluses, pour une modification accessoire visant à intégrer la Centrale d'information policière (CIP) et la Section rapport du citoyen (SRDC) à la plateforme Genesys du centre de contact client (CCC), dans le cadre du contrat accordé à Inoria inc. (CG23 0329);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1259834002

---

**CE25 1215**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347,65 \$, taxes incluses, pour une modification accessoire visant l'acquisition de licences permettant l'intégration de photographies géoréférencées et horodatées des bennes de camions vides à la solution infonuagique de gestion d'autorisation de déverser des matières résiduelles, dans le cadre du contrat accordé à Diffusion Solutions Intégrées inc. (CE22 1618);

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1257655005

---

### **CE25 1216**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Montagne Explore inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 260 combinaisons étanches Rescue PRO Nordique de sauvetage nautique et de 260 sacs d'équipement Portage 135, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 896 805 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21029;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Montagne Explore inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1255866001

---

### **CE25 1217**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces pour aqueduc et égout, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-2080 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Albert Viau une division d'Emco Corporation	1	288 454,18 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	748 164,93 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	724 370,74 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	4	32 078,03 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	258 306,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Albert Viau une division d'Emco Corporation et de St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1256610004

---

**CE25 1218**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois, par laquelle St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de structures préfabriquées en béton armé et pièces en fonte pour le réseau secondaire d'aqueducs et d'égouts de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20661 :

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1	941 788,34 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	3 275 723,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 141 268,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités pour le lot 1;
- 3- d'autoriser une dépense de 491 358,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités pour le lot 2;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1256610001

---

**CE25 1219**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, OrphéeLys, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de découverte pour les collections des bibliothèques, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 233 617,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1257655004

---

**CE25 1220**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'installation de modems cellulaires à divers endroits sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 307 914,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 521908;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 791,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1258848009

---

**CE25 1221**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Supergravity inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 360 150 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1258527003

---

**CE25 1222**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec Communication J. Poissant enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de démontage du système d'urgence de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 236 273,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21063;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 254,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1256711002

---

**CE25 1223**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois saisons hivernales, les contrats pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21078 :

<b>Firmes</b>	<b>Lot (contrat)</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
9519-4668 Québec inc.	Lot 1 : LAC-R003-2528	243 172,13 \$
Remorquage KJ LaSalle	Lot 2 : LAS-R012-2528	143 410,16 \$
Déneigement Discount inc.	Lot 3 : LAS-R016-2528	210 059,33 \$
Déneigement Discount inc.	Lot 4 : LAS-R017-2528	210 059,33 \$
Remorquage Mobile	Lot 5 : LAS-R018-2528	231 789,60 \$
Remorquage Ludos Autos inc.	Lot 8 : VER-R012-2528	235 238,85 \$
Remorquage Ludos Autos inc.	Lot 9 : VER-R013-2528	235 238,85 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 75 448,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 226 345,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9519-4668 Québec inc., Remorquage KJ LaSalle, Déneigement Discount inc., Remorquage Mobile et Remorquage Ludos Autos inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois saisons hivernales, les contrats pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21078 :

<b>Firmes</b>	<b>Lot (contrat)</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Remorquage O Secours inc.	Lot 10 : VER-R014-2528	286 839,63 \$
9499-8523 Québec inc.	Lot 11 : VMA-R005-2528	502 435 \$
9499-8523 Québec inc.	Lot 12 : VMA-R008-2528	502 435 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 64 585,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 193 756,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage O Secours inc. et 9499-8523 Québec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE25 1224**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 86 058,79 \$, taxes incluses, pour les services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2025-2026 dans le cadre du contrat accordé à Signalisation Express inc. (CG23 0407);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1255703012

---

**CE25 1225**

Vu la résolution CA25 210173 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 30 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Ramcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de réaménagement d'une portion de rue et d'une voie cyclable sur la rue Jacques-Le Ber, entre le boulevard René-Lévesque et le chemin de la Pointe Nord, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du Projet du Corridor Samuel-De Champlain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 294 863,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S25-023;
- 2- d'autoriser une dépense de 275 383,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 175 476,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ramcor construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1257449001

---

**CE25 1226**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG23 0184), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 172 353,70 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 février 2025;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1257231052

---

**CE25 1227**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage cellule 2, étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 333 673,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2512-198059-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 734,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1253772001

---

**CE25 1228**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction Arcade (9140-2595 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'un stationnement à la caserne 26, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 377 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15966;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 560 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 668 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1255350004

---

**CE25 1229**

Vu la résolution CA25 14 0186 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 juillet 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Riopel + associés architectes, pour les services professionnels en architecture pour l'installation d'un monte-matériaux de type B, au Centre Ogilvy, aux prix de sa soumission, soit au montant de 22 305,15 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 9 juin 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1255810001

---

**CE25 1230**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Julie Favreau, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Mouvement du Cœur-Nomade » pour une somme maximale de 262 257,98 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 705,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1257637001

---

**CE25 1231**

Vu la résolution CA25 14 0187 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 juillet 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ARI Bureau d'Études inc., pour des services professionnels en électromécanique pour l'installation d'un monte-matériaux de type B au Centre Ogilvy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 17 246,25 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 juin 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1255810002

---

**CE25 1232**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 414 290,22 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'inspection des conduites et regards d'égout par caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Aqua Data inc. (CM22 0948);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1257851001

---

**CE25 1233**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'analyse d'affaires, pour une somme maximale de 2 607 759,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20961;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1259859003

---

**CE25 1234**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20945 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3: Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)	80 482,50 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20945 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Transition services conseils inc.	Lot 1: Services d'architecture TI en développement de solutions	941 875,20 \$
M3P conseils inc.	Lot 2 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	74 158,88 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Transition services conseils inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1255566003

**CE25 1235**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en administration de base de données, pour une somme maximale de 938 425,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20984;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1255566001

---

### **CE25 1236**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à l'École nationale de police du Québec pour les services professionnels de formation de perfectionnement policier d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, soit pour une somme maximale de 5 400 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1250133001

---

### **CE25 1237**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 360 322,45 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2025;
- 2- d'approuver le projet de contrat de services à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1255566004

---

**CE25 1238**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Brulé, Murray & Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'agents de prévention en santé et sécurité, pour une somme maximale de 843 808,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21024;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 571,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brulé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liée, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1257443001

---

**CE25 1239**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 509 000,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement organisationnel dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Talsom inc. et Sia Partners inc. (CG24 0024);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1250187001

---

**CE25 1240**

Il est

RÉSOLU :

de résilier, en date du 15 octobre 2025, les ententes-cadres conclues avec Cofomo inc. pour les services professionnels en gestion du changement, lot 1 et lot 2 (CE24 1395).

Adopté à l'unanimité.

20.047 1258751001

---

**CE25 1241**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Edgenda conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en gestion du changement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21053 :

Edgenda conseil inc.	Lot 1	305 258,63 \$
Edgenda conseil inc.	Lot 2	305 258,63 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1255607001

---

**CE25 1242**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal portant sur la réalisation des travaux de mise aux normes nécessaires à la reconstruction d'un quai d'embarquement pour arrêt d'autobus universellement accessible sur la rue Berri, près de l'intersection Chabanel;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 49 242 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1255842001

---

**CE25 1243**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 212 903,81 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Pneus Métro inc. (CM24 0738);
- 2- d'autoriser une dépense de 31 935,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1257428013

---

**CE25 1244**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 093 815,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Monnet Itée (CM24 0049);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1257428014

---

**CE25 1245**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 344,8 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 97 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1248290003

---

**CE25 1246**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et 4032713 Canada inc. amendent l'emphytéose publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 016 975 pour notamment remplacer l'emplacement assujetti à l'emphytéose par celui tel que construit, ce nouvel emplacement intégrant des portions additionnelles d'immeubles situées au sud-est de la ruelle Brady et au sud de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à savoir un stationnement souterrain correspondant à une partie en tréfonds du lot 1 179 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,5 mètres carrés et un édicule de sortie de secours correspondant à une partie en surface du lot 1 179 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 19,7 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2 - de fermer et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le stationnement souterrain correspondant à une partie en tréfonds du lot 1 179 690 du cadastre du Québec, d'une superficie de 55,5 mètres carrés, situé au sud-est de la ruelle Brady et au sud de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1249652008

---

**CE25 1247**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 445 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 330, avenue du Carmel, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de permettre au Centre de la petite enfance Les Ateliers d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 860 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1239220008

---

**CE25 1248**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 093 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 2050, avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre au Centre de la petite enfance La Maisonneuve inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 130 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1239220009

---

**CE25 1249**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 310 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 2545, avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, afin de permettre au Centre de la petite enfance Le Jardin Charmant inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 2 040 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1239220010

---

**CE25 1250**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur un immeuble détenu en copropriété divise situé au 3250A, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, composé d'une partie privative et des droits dans les parties communes afférentes, lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots 1 589 429, 1 872 007 et 1 872 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre au Centre de la petite enfance Rhéa d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 451 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1239220011

---

**CE25 1251**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, des locaux situés au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie de 23 627,18 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 119 635,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1255323006

---

### **CE25 1252**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville de Montréal prête à Rue action prévention jeunesse, à titre gratuit, pour une durée temporaire qui viendra à échéance au 31 mars 2027, un immeuble situé au 100, rue de Louvain Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes qui sont dans l'attente d'un logement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt d'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1255323003

---

### **CE25 1253**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet d'entente d'accès temporaire, par laquelle la Ville de Montréal autorise l'accès à Utile Concordia, pour un terme maximal de 135 jours, compris entre le 16 juin 2025 et le 14 février 2026, à une partie du terrain constitué du lot 1 381 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 220 pieds carrés (206 mètres carrés), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'accéder à son chantier dans le cadre du projet « UTILE », et ce, pour le montant forfaitaire de 20 000 \$, plus les taxes applicables;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1250515004

---

### **CE25 1254**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, des espaces sur le site situé au 305, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue (Hôpital Sainte-Anne), pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer de 229 950 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 53 549,61 \$, taxes incluses;
- 3 - de ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 mai 2025;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1246025013

---

**CE25 1255**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la convention de prêt de local entre la Ville de Montréal et Local Governments for Sustainability (ICLEI) Canada leur permettant d'occuper quatre espaces de bureau pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour soutenir leurs travaux en matière d'adaptation aux changements climatiques au Québec, notamment dans la région métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1259592002

---

**CE25 1256**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de prêt de local au Complexe sportif Marie-Victorin (CSMV), entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc., pour une durée de trois ans, pour le développement de la programmation d'activités physiques diversifiées du CSMV.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1255978008

---

**CE25 1257**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Imog inc., pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, un terrain et des locaux situés au 435, rue Port-Royal Ouest, d'une superficie d'environ 7 723,50 mètres carrés, à des fins de cour de services, le tout selon les termes et conditions prévus à la modification du bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 494 400,32 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur;
- 3 - d'autoriser une dépense de 20 600,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1255372003

---

### **CE25 1258**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, des espaces aux 6<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> étages, d'une superficie de 50 609 pieds carrés, situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 714 416,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1254069003

---

### **CE25 1259**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Scale AI dans le cadre de l'organisation de la troisième édition de l'événement All In qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 24 et 25 septembre 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1251084002

---

**CE25 1260**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 51 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 16 238,18 \$, taxes incluses, à International Gymnix afin de soutenir rétroactivement la tenue de son événement du 5 au 9 mars 2025 au Stade de soccer de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1259615003

---

**CE25 1261**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval, pour 2025, conformément à l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, dans le cadre de la convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1259666002

---

**CE25 1262**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Association des sports d'action afin de soutenir le Festival Jackalope pour les années 2025 et 2026;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1258475003

---

**CE25 1263**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1259622009

---

**CE25 1264**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, à la Coalition vélo Montréal pour la mise en œuvre du programme Infrastructures sociales du vélo 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1254368004

---

**CE25 1265**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Batimatech dans le cadre de l'organisation de l'événement d'affaires Le Grand Batimatech 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1251084003

---

**CE25 1266**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 655 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, et un soutien technique de 360 000 \$ aux organismes ci-après désignés pour l'année 2025, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival ou événement	Montant recommandé dans ce dossier
Festival Igloo	Igloo Nouvel An/Le Grand minuit de Montréal	160 000 \$
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	150 000 \$
Îlot 84	SOUS ZÉRO	160 000 \$
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	185 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1255703011

---

**CE25 1267**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Conseil d'économie sociale de Montréal (CÉSIM), pour la réalisation du projet L'Économie sociale j'achète!, visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises d'économie sociale face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions des versements du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 300 000 \$, à six organismes, pour la réalisation de projets visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis :

Organisme	Projet	Montant
Centre de Commerce Mondial de Montréal	Club Exportateurs MTL	550 000 \$
Fondation Montréal Inc. de demain (Québec Tech)	Appui à la diversification des marchés des PME exportatrices	175 000 \$
Mmode	En Mode Croissance - développement de nouveaux marchés	75 000 \$
PME MTL Centre-Ouest	Accélérateur d'Innovation Commerciale	200 000 \$
Excellence industrielle Saint-Laurent (EISL)	S'approvisionner et vendre au Québec	200 000 \$
Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)	Projet structurant pour favoriser l'ancrage local et responsable des approvisionnements au Québec	100 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1258379002

---

#### CE25 1268

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA25 30 06 0185 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 19 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

de demander au ministère du Tourisme de suspendre, pour une période de deux mois, l'enregistrement de l'établissement touristique ci-après mentionné, d'une période de deux mois, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre H-1.01) :

La résidence sise au 561, 100<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) H1A 2C1, propriété de Monsieur Jean Tafoho (CITQ 315851), pour deux accusations de culpabilité le 2 octobre 2024, suivant la réception de deux infractions :

- Le 28 avril 2024 sous le numéro 321 151 250 remis à l'occupant Wesly Lubin
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2024 sous le numéro 321 401 920 remis à l'occupant Pierre Olivier Clervil

Tous deux en infraction de l'article 9, paragraphe 1 du Règlement sur les bruits (B.3) pour bruit excessif/audible à l'extérieur.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1259322004

---

**CE25 1269**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA25 27 0160 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 juillet 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser les travaux de réfection de la cage d'escalier est de l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1250091001

---

**CE25 1270**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des obligations prévues aux documents d'appel d'offres (retards répétés sur l'implantation de la solution et non-respect de la période maximum de quatre ans, enjeux répétés de qualité des livrables et de sécurité, écarts entre les représentations de la soumission et les efforts demandés à l'équipe de la Ville, refus de rendre disponibles les fonctionnalités natives de sa solution) du fournisseur Fujitsu Conseil (Canada) inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant de Fujitsu Conseil (Canada) inc. réalisée par le Service des technologies de l'information dans le cadre du contrat pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques (CG21 0370), afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 6 août 2025 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1256634004

---

**CE25 1271**

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal, pour les secteurs scolaires suivants :
  - Secteur 3 - Ahuntsic-Bordeaux (niveau primaire);
  - Secteur 13 - Mercier (niveau primaire);
  - Secteur 16 - Ville-Marie (niveau primaire);
  - Secteur 18 - Pointe-Saint-Charles (niveau primaire);
  - Secteur 22 - Côte-des-Neiges-Ouest (niveau primaire);
  - Secteur 04 - Zone Ouest - Quartier-Namur-Hippodrome (niveau secondaire);
- 2- de refuser le besoin en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal, pour le secteur scolaire suivant :
  - Secteur 8 - Parc-Extension (niveau primaire).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1259856003

---

### **CE25 1272**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation de 22 000 \$ pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1255117001

---

### **CE25 1273**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Global Social Economy Forum pour l'année 2025 au montant de 5 881,20 euros (environ 9 382,45 \$ CA - taux de change 0,63 euro au 18 juillet 2025);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1250193001

---

**CE25 1274**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense de 664,22 \$ relative au déplacement de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, les 28 et 29 mai 2025, à Ottawa (Ontario), pour participer au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1250771001

---

**CE25 1275**

Vu la résolution CA25 14 0151 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 3 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une contribution financière de 49 500 \$, pour le projet « ça bouge à VSP », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 49 500 \$, sur une période de deux ans, soit 37 125 \$ en 2025 et 12 375 \$ en 2026, en provenance de Sport et Loisir de l'île de Montréal, soutenu financièrement par le ministère de l'Éducation dans le cadre du programme « circonflexe » vers l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1259298004

---

**CE25 1276**

Vu la résolution CA25 19 0187 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 juillet 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention de 10 000 \$ provenant de l'agence Parcs Canada, dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à l'arrondissement de Lachine;

- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1256559002

---

**CE25 1277**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 197 481 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour soutenir les activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à affecter ce montant pour la mise en œuvre du PRMHH, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1250140001

---

**CE25 1278**

Vu la résolution CA25 12133 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 8 juillet 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Anjou, d'une contribution financière de 1 500 \$ provenant de la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, dans le cadre du « Tremplin Santé », pour de la formation et l'achat de matériel dans le cadre du projet « Escouade TS », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à l'arrondissement d'Anjou;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1259573013

---

**CE25 1279**

Vu la résolution CA25 210190 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 30 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, de dons totalisant 13 500 \$ pour le financement des activités en lien avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de Verdun prévu en 2025, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de demander à la trésorière de la Ville de Montréal d'émettre un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à l'arrondissement de Verdun;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1258286005

---

**CE25 1280**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de modifier la répartition du budget réservé en 2025 dans le cadre du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels (RCG 19-010), afin qu'un montant de 2 580 000 \$ soit imputé au budget de l'Entente réflexe 2022-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1258798004

---

**CE25 1281**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$, du budget de fonctionnement en provenance de la Division des parcs et horticulture de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service des technologies de l'information, pour l'année 2025, afin d'acquérir deux licences Teams;
- 2 - d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1258462002

---

**CE25 1282**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$, du budget de fonctionnement, en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des technologies de l'information, pour l'année 2025, afin d'acquérir deux licences logiciel Microsoft Teams Pro;
- 2 - d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire pour une période de trois ans, soit de 2026 à 2028;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1256081002

---

**CE25 1283**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 000 \$, en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs et d'élimination de la neige.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1254922004

---

**CE25 1284**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 106 000 \$ à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2 - d'approuver le projet de l'arrondissement dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1259861004

---

**CE25 1285**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme MTélus, enregistré au numéro 3375080283, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 10 août 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il accueille;
- 2 - d'autoriser l'organisme Slata productions, enregistré au numéro 1178661766, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 16 août 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise aux 7 doigts au 2111, boulevard Saint-Laurent;
- 3 - d'autoriser l'organisme Espace ESC Itée, enregistré au numéro 1178890068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 17 août 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 4 - d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 23 août 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 5 - d'autoriser 21 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du Village, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 31 août 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Bar Palazzo (9487-5473 Québec inc.)	3435 St-Laurent	1178570843	10274449-1
École privée (9315-2916 Québec inc)	3500 St-Laurent	1170606538	1161436663
Club La Porte	3519 St-Laurent	1177941953	10187385-1
Cache Montreal	3614 St-Laurent	1178436003	1065220
Club Frame	3616 St-Laurent	1179605994	Autorisation d'Exploitation Temporaire
APT. 200	3643 St-Laurent app. 200	1161436663	100102954-2
Dirty Dog	3685 St-Laurent	1178392792	100156000-5
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	9321845
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
Zama	3709 St-Laurent	1175427187	10116798-1
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1
Barbossa	3956A St-Laurent	1163301345	9958307
Blue Dog (9190-7535 Québec Inc.)	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Resto Bar Chi	3977 St-Laurent	1178714995	10222091-1
Le Majestique	4105 St-Laurent	1169534444	100195081-1
Café Urbanista	4127 St-Laurent	1176890300	100132615-3
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	9638933
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
La Sala Rossa / Sotterenea	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1

- 6 - d'autoriser l'organisme Le Newspeak, enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 6 septembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 7 - d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 27 septembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

**CE25 1286**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1240683003

---

**CE25 1287**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue D'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 652 314 à 6 652 324 inclusivement et partie du lot 6 652 325, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCKLHA, le tout tel qu'identifié au plan I-19 Saint-Michel, préparé par Marie Colignon, arpenteur-géomètre, le 19 février 2025, sous le numéro 25 de ses minutes, dossier 23458.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1259081001

---

**CE25 1288**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1257596003

---

**CE25 1289**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 677 253 à 6 677 256 inclusivement, 6 677 258 à 6 677 260 inclusivement, une partie du lot 6 677 252 et une partie du lot 6 677 257, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'assiette est délimitée par les lettres NETUXGHYVRN sur le plan Q-138 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2025, sous le numéro 3148 de ses minutes, dossier 23155.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1254386001

---

**CE25 1290**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1250164001

---

**CE25 1291**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de verser au domaine public, à des fins de parc, le lot 2 135 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi qu'un terrain non cadastré du domaine hydrique de l'État situé au sud des lots 2 135 379, 2 135 383 et 2 135 384, le tout décrit dans la description technique préparée par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2025 sous le numéro 1209 de ses minutes au dossier 23571 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal et telle que montrée au plan R-1 Lachine, dans le cadre du projet de transformation de l'ancien port de plaisance de Lachine et de l'agrandissement du parc René-Lévesque;

- 2 - d'inclure, dans les limites du parc René-Lévesque, en vertu de l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les parties des lots 2 135 372, 2 135 374 et 4 399 804, un terrain non cadastré du domaine hydrique de l'État situé au sud des lots 2 135 379, 2 135 383 et 2 135 384 et les lots 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383, 2 135 384 et 2 135 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout décrit dans la description technique préparée par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2025 sous le numéro 1209 de ses minutes au dossier 23571 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal et telle que montrée au plan R-1 Lachine.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1258168002

---

**CE25 1292**

Vu la résolution CA25 26 0180 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 7 juillet 2025;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1259944003

---

**CE25 1293**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 202505-198 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Montréal-Est pour la construction de deux bâtiments commerciaux de deux étages, à l'intérieur d'un projet intégré, sur le site constitué des lots 1 251 898 et 1 251 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, adoptée le 21 mai 2025 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1258845010

---

**CE25 1294**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 2025-346 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Pointe-Claire pour l'immeuble situé au 600, boulevard Saint-Jean, adoptée le 3 juin 2025 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1250136001

---

**CE25 1295**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de démolition, de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278 sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante du MSSS.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1258845011

---

**CE25 1296**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 114, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « CHUM - Viger - Saint-Denis », à partir du 21 août 2025, pour la période des travaux allant du 14 avril 2025 au 28 février 2027;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 115, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « Henri-Bourassa Ouest - Pitfield - Félix-Leclerc », à partir du 21 août 2025, pour la période des travaux allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2026;

- 3 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 116, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « Sherbrooke Ouest -West Broadway », à partir du 21 août 2025, pour la période des travaux allant du 26 mai 2024 au 31 janvier 2026;
- 4 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 117, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « Saint-Jacques - H. Rochester - Madison », à partir du 21 août 2025, pour la période des travaux allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 mai 2027.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1255581005

---

**CE25 1297**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 50, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « CHUM - Viger - Saint-Denis », à partir du 21 août 2025, pour la période des travaux allant du 14 avril 2025 au 28 février 2027;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 51, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « Henri-Bourassa Ouest - Pitfield - Félix-Leclerc », à partir du 21 août 2025, pour la période des travaux allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2026;
- 3 - d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 52, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « Sherbrooke Ouest - West Broadway », à partir du 21 août 2025 pour la période des travaux allant du 26 mai 2024 au 31 janvier 2026;
- 4 - d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 53, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « Saint-Jacques - H. Rochester - Madison », à partir du 21 août 2025 pour la période des travaux allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 mai 2027.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1255581006

---

**CE25 1298**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et Martin Savard afin de prolonger le prêt de service au sein de l'organisme, selon les modalités qui y sont prévues, pour une durée de neuf mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1258200001

---

**CE25 1299**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Dave Waterhouse à titre d'assistant-directeur au Centre de services - Stratégique et technique du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans la fourchette salariale FM 11 à compter de la date du 6 août 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1255128001

---

**Levée de la séance à 10 h 11.**

70.001

---

Les résolutions CE25 1186 à CE25 1299 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Vice-président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville